

1. Record Nr.	UNINA9910724353903321
Autore	Claustre Julie
Titolo	Dans les geoles du roi : L'emprisonnement pour dette a Paris a la fin du Moyen Age // Julie Claustre, Claude Gauvard
Pubbl/distr/stampa	Paris : , : Editions de la Sorbonne, , [2019] ©2019
Descrizione fisica	1 online resource (479 pages)
Collana	Histoire ancienne et medievale
Disciplina	347.01
Soggetti	Justice, Administration of
Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Nota di contenuto	Claude Gauvard -- Preface -- Remerciements -- Avertissement -- De la dette a la contrainte -- Premiere partie. Le sceau et la geole -- Premiere partie. Le sceau et la geole -- Chapitre I. Dette, sceaux royaux et prisons royales au xive siecle -- Chapitre II. Le sceau et les notaires du Chatelet -- Chapitre III. L'organisation du tribunal civil du Chatelet et l'endettement prive -- Chapitre IV. Emprisonnement pour dette et sceau du Chatelet au xve siecle -- Deuxieme partie. « Oblige corps et biens » -- Deuxieme partie. « Oblige corps et biens » -- Chapitre V. Les corps lies -- Chapitre VI. Les dettes qui lient le corps -- Chapitre VII. Esquisse d'une histoire de l'obligation du corps a Paris -- Troisieme partie. La coercion -- Troisieme partie. La coercion -- Chapitre VIII. Etre prisonnier pour dette -- Chapitre IX. Sortir de prison -- Conclusion -- Sources et bibliographie.
Sommario/riassunto	Associee aux malheurs du jeune Charles Dickens, la prison pour dette est souvent consideree comme une sanction implacable de la pauvrete, typique de l'Angleterre victorienne, alors qu'elle fut en France un moyen normal, sinon frequent, de contraindre les endettes a satisfaire leurs creanciers jusqu'en 1867 et qu'elle reste de nos jours un moyen dont l'Etat use a l'egard de certains de ses debiteurs. Dans les geoles du roi, des le xive siecle, on enfermait les debiteurs jusqu'au paiement de leurs dettes ou jusqu'a l'accomplissement de leurs obligations contractuelles. Pour la premiere fois, ce livre retrace avec precision les debuts de cette institution, entree dans le droit royal en 1303, et, en se

fondant sur les archives medievales des tribunaux et prisons du Chatelet et du Parlement de Paris, rappelle sa genese aux xive et xve siecles. Comment pouvait-on faire arreter son debiteur ? Qui etaient ces prisonniers pour dette ? Comment « tenaient-ils prison » ? Comment en sortaient-ils ? Dans quels termes cette fonction de coercition a-t-elle ete concue par les juristes et les magistrats ? Telles sont les questions qui sous-tendent cette enquete sur l'entree de l'emprisonnement pour dette dans le droit royal et la pratique judiciaire francais. Jour apres jour, la prise du corps des endettes a impose la sujetion des debiteurs et des creanciers a leur roi, aussi surement que des contraintes et des peines extremes comme la question, les mutilations et la peine de mort. Applique d'abord aux laboureurs, aux ouvriers et aux artisans de l'Ile-de-France qu'il rappelait a la discipline du ontrat, l'emprisonnement pour dette se situe a la croisee de l'histoire de la souverainete de l'Etat et de celle de l'emergence de la « question sociale » a la fin du Moyen Age.

---